

Québec, le 9 octobre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 septembre dernier, la députée de Marie-Victorin inscrivait au feuilleton une question concernant le libre-choix des citoyens quant au support utilisé dans leurs communications avec le gouvernement et son appareil parapublic.

Tel qu'exprimé dans sa vision, notre Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023¹, dévoilée au printemps dernier, stipule que « bien qu'une part grandissante de la population utilise le numérique au quotidien, il est primordial de tenir compte des personnes qui, par choix ou en raison de contraintes, interagissent avec l'administration publique par des modes plus traditionnels, comme le téléphone ou le point de service ».

De surcroît, comme une de nos priorités, à travers cette transformation, est de demeurer au service des citoyens pour faciliter leurs interactions avec l'État, nous avons un devoir d'accompagnement et de soutien dans le développement de la littératie numérique, rappelant ainsi l'importance de non seulement considérer la réalité de chacun, mais également de favoriser l'intégration de tous à l'ère numérique.

Par ailleurs, il a été déterminé que tout nouveau service numérique offert sur le Web doit respecter le niveau de conformité AA de la norme internationale des Règles pour

¹ Gouvernement du Québec, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, (2019) disponible au lien suivant : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/transformation-numerique/vision-des-services-publics-plus-rapides-et-intuitifs-propulses-par-le-numerique/> (consulté le 2019-10-09)

l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0². Cette exigence est similaire à celles prévues au Canada, au Royaume-Uni et en Ontario. En appliquant cette norme, toute personne, peu importe ses incapacités, peut comprendre, naviguer et interagir avec les contenus Web gouvernementaux.

Dans un même ordre d'idées, il nous apparaît important de souligner que, selon le classement du Laboratoire de promotion et d'accessibilité du Web³, initiative du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) visant à promouvoir l'accès universel à l'information sous toutes ses formes, Québec.ca, site officiel du gouvernement du Québec, avec un score de 9.3/10, se trouve au huitième rang des 961 sites Web évalués par l'organisme.

Avec pour objectif d'intégrer à terme les quelque 800 sites Web gouvernementaux, Québec.ca aura un impact direct et positif sur le portrait général de l'accessibilité en ligne du gouvernement du Québec.

Pour conclure, le citoyen étant au cœur de notre transformation numérique gouvernementale, l'accessibilité universelle n'est pas une question d'engagement; c'est une question de responsabilité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Caire', written in a cursive style.

Éric Caire
Ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale

² World Wide Web Consortium (W3C), *Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0*, (2008) disponible au lien suivant : <https://www.w3.org/Translations/WCAG20-fr/> (consulté le 2019-10-09)

³ Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM), *Laboratoire de promotion et d'accessibilité du Web*, (2019) disponible au lien suivant : https://labo.raamm.org/portrait-global/?pc_id=&ascdesc=DESC&fis_f=0&fis_b=0%3B10&fis_t=10 (consulté le 2019-10-09)